

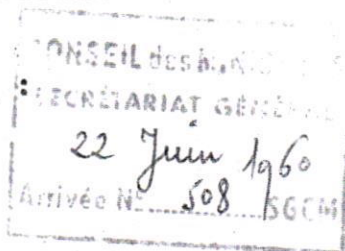
PG/MM.-
REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

III) ECRET DU PREMIER MINISTRE

ANNÉE 1960 () / ° 1 5 3 / PCM / MI.-

SOMMAIRE
a/s
Nomination
-:-



LE PREMIER MINISTRE

VU la Loi du 15 Février 1959 portant Constitution du Dahomey;
VU la Loi n°59/I6 du 9 Juillet 1959, fixant la liste des emplois Supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des Titulaires est faite par le PREMIER MINISTRE, le Conseil des Ministres étant obligatoire entendu;
VU le Décret N°77/PCM/MI du 22 Juin 1959, nommant M. GANFON, Adjoint au Commandant de Cercle de SAVALOU;
VU les nécessités de Service;
SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur;
Le Conseil des Ministres entendu;

- III) E C R E T E -

ARTICLE 1er. - M. GANFON Symphorien Chef de Bureau Principal du Cadre Supérieur des Chemins de Fer du Togo, Adjoint au Commandant de Cercle de SAVALOU, est chargé de l'expédition des Affaires Courantes de la Subdivision Centrale de SAVALOU.

ARTICLE 2. - Le présent Decret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera. /.-

Par Le Premier Ministre
Le Ministre de l'Intérieur Porto-Novo, le 20 Juin 1960

M. AROUNA.-

AMPLIATIONS :

Original	I
J.O.R.D.	I
Haussaire	3
F.P.	3
Présidence	15
M.I.	5
Cercle Savalou	I
Trésor	I
C.D.	I
C.F.	I
Inform.	I
M.A.C.	I